

Si les chiffres complets des propriétés exemptées ne sont pas connus pour chaque province, les renseignements donnés révèlent qu'ils ont atteint des proportions relativement élevées. La plupart des provinces accusent une augmentation constante de leur valeur imposable attribuable en grande partie à l'impulsion donnée par la guerre au commerce et à l'industrie en général. La Saskatchewan, toutefois, accuse jusqu'en 1945 une réduction de la valeur totale, résultat d'un plan provincial de réévaluation des biens des municipalités rurales par le ministère des Affaires municipales. La valeur y a augmenté depuis, soit un peu en 1946 et beaucoup en 1947.

Sous-section 2.—Taxe municipale

Le tableau 36 indique, par province, les taxes levées par les municipalités en comparaison des perceptions de 1944, 1945, 1946 et 1947, et le total des taxes en souffrance à la fin de ces années. Bien que ces chiffres soient aussi comparables que les rapports déjà publiés le permettent, ils comportent néanmoins des contradictions dues particulièrement aux différences interprovinciales en ce qui concerne le partage de la responsabilité à l'égard des taxes entre les autorités municipales et scolaires. Dans certains cas, les taxes scolaires ne sont pas comprises dans les perceptions municipales. Dans l'Île du Prince-Édouard, 2 seulement des 8 municipalités ont leur propre circonscription scolaire et imposent et perçoivent des taxes scolaires. Dans le Québec, bien que les taxes scolaires, sauf quelques exceptions, soient imposées et perçues par les corporations scolaires qui fonctionnent indépendamment des autorités municipales, elles figurent néanmoins au tableau pour assurer une comparabilité interprovinciale plus grande. Il ressort donc de ce qui précède que les chiffres du tableau 36, sauf dans le cas du Québec, ne représentent que le montant des taxes imposées, perçues et en souffrance des municipalités et ne comprennent les taxes scolaires que dans la mesure où elles sont aussi imposées et perçues par les municipalités pour le compte des autorités scolaires locales. Les taxes scolaires imposées en dehors des municipalités constituées ne sont pas comprises.

36.—Taxation municipale, par province, 1944-1947

NOTA.—Voir le texte aux pp. 1091-1092 au sujet de la comparabilité limitée des statistiques ci-dessous.

Province et année	Imposition	Perceptions courantes et en souffrance		Taxes à recevoir (courantes et en souffrance)	Propriétés acquises pour taxes	Taxes totales à recevoir et propriétés acquises pour taxes	
		Total	% d'imposition			Total	% d'imposition
	\$	\$		\$	\$	\$	
Île du Pr.-Édouard —							
1944.....	337,233	334,713	99.3	150,712	..	150,712	44.7
1945.....	377,487	379,576	100.6	146,975	..	146,975	38.9
1946.....	393,791	403,666	102.5	132,449	..	132,449	33.6
1947.....	445,532	456,380	102.4	232,808	..	232,808	52.3
Nouvelle-Écosse —							
1944.....	9,584,165	9,750,605	101.7	3,771,845	257,623	4,029,468	42.0
1945.....	10,046,450	10,216,800	101.7	3,386,493	232,897	3,619,390	36.0
1946.....	10,705,668	10,635,395	99.3	3,227,837	204,500	3,432,337	32.1
1947.....	12,054,778	11,437,476	94.9	3,713,902	198,637	3,912,539	32.5
Nouv.-Brunswick —							
1944.....	5,377,195 ²	5,514,272 ²	102.5	3,526,083	..	3,526,083	65.6
1945.....	6,708,855 ²	6,545,264 ²	97.6	3,375,399	..	3,375,399	50.3
1946.....	7,350,407 ²	7,350,087 ²	99.3	3,040,178	..	3,040,178	41.4
1947.....	8,023,491 ²	7,673,308 ²	95.6	2,704,833	93,674	2,798,507	34.9

Renvois à la fin du tableau, p. 1091.